

## Démission école à la fin de l'année

Par **Pouloulou**, le **18/10/2022** à **11:02**

Bonjour, je suis dans une école de commerce, j'ai fait 1 an dans cette école. Au début, les cours ne me plaisaient pas mais j'ai décidé de continuer dans cette école à cause de mon alternance. Ma soutenance s'est mal passée et le jury ne l'a pas validée. Je dois donc redoubler partiellement et payer des frais (2000 euros environ). Honnêtement je ne veux pas et ne veux plus mettre les pieds dans cette école. Je veux partir et même sans diplôme. J'ai peur que l'école me poursuive en justice. Je suis une étudiante étrangère et je n'ai pas les moyens nécessaires. Que dois-je faire dans ce cas ? Est-ce possible que l'école me poursuive ? Est-ce normal et légal ?

Par **Lorella**, le **18/10/2022** à **20:56**

Bonsoir,

En alternance, vous avez deux contrats :

- contrat avec l'école de commerce
- contrat avec une entreprise

Lisez les clauses du contrat en ce qui concerne la durée, la rupture, le préavis...

Vous devriez trouver réponse à vos questions.

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/10/2022** à **21:07**

Bonsoir

Je rejoins Lorella, il faut attentivement lire le contrat et notamment la date d'échéance. Si le contrat est signé simplement pour une année alors ils peuvent vous obliger à vous réinscrire.

Renseignez-vous s'il y a une maison du droit ou une clinique du droit dans votre ville.